



## SEANCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### Consultation par voie électronique

Du lundi 14 septembre 2020 à 8h00 au mardi 15 septembre 2020 à 18h00

## Convention Pépites 2020

Nombre de Membres Elus :	100
Nombre de Membre Elus en exercice :	77
Quorum :	39
Nombre de votants :	77

### 55 membres élus favorables :

BACULARD Guy ; BALDINI David ; BANCEL Denis ; BENCHARAA Myriam ; BERTHE Christian ; BETTANT CURAN Bénédicte ; BLANC Olivier ; BOUVIER Dominique ; BUGUET Daniel ; CHARDINY François ; CHAVENT Yves ; COIRO Jacques ; COLLOT Philippe ; CORNEC Jocelyne ; DEGRANGE Marc ; DESBENOIT Marie-Claude ; DUVERT Guillaume ; FARENC Jean-François ; FARRER Nicolas ; FINAZ Olivier ; FOSSI Frédéric ; GALLAND Edith ; GARCIN Eric ; GIRMA Vincent ; GRENIER Jérôme ; GROS MICOL Patricia ; GUERAND Philippe ; JACQUIN Frédéric ; JUHASZ Stéphanie ; JUVIGNARD Claire-Lise ; KERGONOU Sylvie ; KESSOUS Francis ; LARDON Pierre ; LIENART Corinne ; LOCTIN Daniel ; MARGUIN Christophe ; MISSIRIAN Christian ; MOUGIN Jean ; PAIN Henri ; PANSERI Anne-Sophie ; PARAT Patrick ; PARAVY-ATLAN Céline ; PELEN Luc ; PELESZEZAK Céline ; PELISSON Gérard ; POBE Philippe ; POLIDORI Claude ; POLY Régis ; POMMIER Yves ; RAEVEL Thierry ; REY Jean-Jacques ; SOURY Sophie ; VALENTIN Philippe ; VILLARD Hélène ; VILLAREALE Daniel.

1 membre élu s'abstient par vote : Nathalie PRADINES

### 20 membres élus s'abstiennent par défaut de vote :

BERNARD Roland ; BOBIN Nathalie ; BREUIL Irène ; DAVID Philippe ; DU PARC Sylvie ; FOUCRE Marie-Claude ; GALERA Evelyne ; GRANDOUILLER Alain ; GRECO JAUFFRET Annabelle ; IMBERTON Emmanuel ; JOLY Jean-Michel ; MADAMOUR Sylvie ; MADELRIEUX Véronique ; MAIER Jean-Louis ; MALAVAL Philippe ; NOURRISSON Alice ; PARDO-BADIER Marta ; ROMESTANT Denise ; SAN MARCO Thomas ; THION Elisabeth.

1 membre contre : Anne DAMON

## I- Le contexte

Co-piloté par la Métropole de Lyon et la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne depuis 2011, le dispositif Pépites accompagne **10 PME à très fort potentiel de développement dans leur phase d'hypercroissance, par an et pendant deux ans**. L'objectif principal est de les positionner favorablement pour devenir des ETI et maximiser l'impact en termes d'emplois sur le territoire métropolitain.

Un portefeuille de 20 entreprises est ainsi suivi par an au sein de la CCI en collaboration avec la Métropole de Lyon.

Ces deux acteurs forment l'organe de gouvernance du processus, co-pilotent la définition et l'amélioration du dispositif, la mise en œuvre des phases de sélection d'entreprises, la tenue des Comités de labellisations, la composition et le management des équipes de suivi et veillent au bon déroulement général du processus.

Le programme Pépites propose aux entrepreneurs de croissance, des expertises et un accompagnement sur 2 ans.

A l'issue du processus de labellisation, une « pépite » se voit attribuer un Conseil-Référent issu de la CCI LYON METROPOLE Saint-Etienne Roanne, dont l'objectif est d'accompagner le dirigeant dans la formalisation d'un plan d'actions pour soutenir sa croissance.

L'entreprise bénéficie de l'intervention d'expertises financées par la Métropole de Lyon sur des points majeurs de leur hypercroissance : financement, internationalisation, organisation et RH, etc.

Le label Pépites est **un véritable label de reconnaissance** qui valorise le savoir-faire et le potentiel de ces pépites.

La Métropole de Lyon et la CCI rassemblent et animent à Lyon cette communauté locale d'entrepreneurs de croissance, tous secteurs d'activités confondus, autour d'évènements (ateliers thématique, mise en réseau), et la diffusion d'informations à travers un site internet dédié, et un compte twitter.

**Aujourd'hui la communauté compte 86 entreprises qui génèrent 807 millions € de CA et compte 4350 salariés. A la dernière enquête Pépites, 94% des Pépites se disent satisfaites du programme et 86 % ont déployé des projets structurants suite à la labellisation.**

**En lien avec la crise COVID et après les échanges avec le chargé du programme de la Métropole de Lyon, il n'y a pas de changement de leur stratégie, la collectivité souhaitant pouvoir continuer à accompagner des projets entrepreneuriaux ambitieux sur le territoire.**

## II- Principes d'ingénierie financière du programme

- La contribution de la Métropole vise à financer les missions d'expertises.
- Chaque entreprise labellisée a accès à une enveloppe financière de 26k€ TTC max. (sauf sur l'année 2018 où les entreprises ont pu avoir accès à une enveloppe supérieure, la Métropole ayant maintenu sa contribution globale alors que le nombre de Pépites labellisées a été inférieur à l'objectif), majoritairement découpée en 2 missions.
- Pour 2020, la CCI a négocié qu'une partie du temps passé sur le programme soit financé par la Métropole. Le montant issu des négociations est de 30k€ pour 2020.
- Pour le recours aux prestataires externes, la CCI applique le principe d'une consultation auprès de 3 prestataires pour chaque mission. Chaque prestataire ne peut facturer Pépites pour un montant supérieur à 25k€ par an (soit environ 2 missions), afin de permettre un renouvellement du panel de prestataires.

	BUDGET 18	BUDGET 19	BUDGET 20
CONTRIBUTION METROPOLE	257 400,00	257 400,00	287 400,00
CONTRIBUTION CCI LYON METROPOLE	234 972,00	257 400,00	227 400,00
Contribution CCI en ETP	2.4 ETP	2.9 ETP	2.9 ETP (dont 0.35 financés)
Contribution CCI financière (animation/ évènementiel)	12 887,00	10 500,00	8 000,00
<i>Commentaire</i>	<i>baisse des dépenses et du budget 2020 car stratégie de partenariat / sponsoring pour faire porter la charge de l'évènementiel/animation sur le budget des partenaires</i>		
BUDGET TOTAL	492 372,00	514 800,00	514 800,00
<i>Commentaire</i>	<i>Budget total à la baisse par rapport aux années précédentes car moins de Pépites labellisées en 2017 et 2018; la Métropole a maintenu sa contribution pour maintenir une dynamique sur le programme</i>	<i>Engagement de la CCI sur un retour à la normale sur la performance du programme, soit 10 nouvelles entreprises labellisées.</i>	<i>Baisse de la contribution de la CCI de 30k€ car la Métropole est prête à financer une quote-part de notre masse salariale</i>
Entreprises labellisées Pépites accompagnées	8 nouveaux labellisés; 8 entreprises de l'année précédente; de deçà des objectifs	10 nouveaux labellisés; 8 entreprises de l'année précédente; atteinte de l'objectif de labellisation	objectifs de 10 nouveaux labellisés; 10 entreprises de l'années précédente
Montant des missions reversées au bénéfice des prestataires externes	217 745,00	212 468,00	220 000,00

### III- Enjeux 2020-2021 pour la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne

- Contribuer par son action à l'émergence de **nouveaux leaders** et au dynamisme économique du territoire et assurer **une continuité entre l'accompagnement start-up et les scale-up**
- Maintenir sa position de **leader opérationnel** sur le programme « Pépites » et son positionnement dans l'accompagnement des entreprises en croissance (connaissance des enjeux de cette cible, compétences pour accompagner la structuration de ces PME), et poursuivre dans la durée le partenariat avec la Métropole de Lyon
- Ajuster les **critères d'entrée** dans le programme en lien avec la **crise COVID**
  - o Piste privilégiée : prendre la moyenne des taux de croissance des entreprises labellisées Pépites en cours comme référence pour l'année 2020
- **Business model** : continuer à trouver des pistes pour amortir les frais de la CCI dans le programme, tout en maintenant la qualité du programme
  - o Pistes privilégiées
    - Recevoir une **contribution supplémentaire de la Métropole**
      - Qui permettra de commencer à financer le temps-homme de la CCI sur ce dispositif à hauteur de 10% en 2020 ; des discussions sont déjà prévues avec la Métropole pour négocier le pallier suivant
      - Qui mettra en conséquence la Métropole en acteur leader sur le financement de programme, puisque jusqu'en 2019 le budget était équilibré entre les contributions de la Métropole et de la CCI

- Trouver des **sponsors**, afin de faire totalement financer les frais d'animation/communication/ évènementiel
  - Convention BNP – 2020 : le renouvellement a pris du retard du fait de la crise COVID mais BNP a re-validé son intérêt ; montant entre 5000 et 7500€ à venir
- **Levier complémentaire** : ancrer la transition du « parcours client Pépites » à un « parcours client CCI », en fin d'accompagnement Pépites notamment.
  - **Exemples de transition réussie** :
    - Sur la nouvelle offre « Manager by CCI » (offre de conseil en management pour les dirigeants / CODIR lancée au niveau de la DICT)
      - Sur 5 propositions faites, 3 l'ont été pour des Pépites
      - Sur 3 propositions acceptées, 2 l'ont été avec des Pépites, pour un CA de 9000€ HT.
    - Sur le séminaire « management & performance » 2019
      - Sur 13 participants, 11 issus de Pépites (séminaire payant 500€ HT par participant + cofinancement européen du programme EEN permettant de financer 55% des dépenses d'organisation et du temps passé)
- Communication : permettre une **visibilité du programme** et de la CCI malgré la multiplication des acteurs sur le sujet Scale-Up
  - Pistes privilégiées : continuer les actions de **communication digitale**, voire commencer à mutualiser des actions avec des partenaires. En ce sens, la candidature de la CCI à la gouvernance de la **FrenchTech Lyon St Etienne** est une bonne chose
- Gestion de la communauté : ancrer l'animation des entreprises Pépites « en cours », en plus de la communauté au sens large, bien **coordonner les actions avec le Cercle Pépites**
  - Piste privilégiée : conventionner avec le Cercle Pépites car à ce jour, la contribution de la CCI à l'animation reste informelle et nécessite d'être cadrée.

### III- Conclusions et suites à donner

Afin de poursuivre cette action, l'Assemblée Générale est sollicitée pour autoriser le Président à demander une subvention de 287 400 € auprès de la Métropole de Lyon, afin d'intégrer 10 nouvelles entreprises dans l'accompagnement Pépites en 2020, et suivre 10 pépites labellisées en année 2019.

#### Décision de l'Assemblée générale

Cette résolution est prise à la majorité des membres votants.

Fait à Lyon, le 15 septembre 2020  
Pour extrait certifié conforme  
Le Directeur Général

  
Xavier PELLETIER